

**Séance du mardi 19 novembre 2019**

Date de la convocation: 06/11/2019

**Membres en exercice :**  
12

*L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*

**Présents : 11**

**Présents :** André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU

**Votants : 11**

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Françoise TREY

**Secrétaire de séance :** Christian COUMET

**2019\_096 - Objet : CONVENTION DE LOCATION D'UN LOCAL AU REFUGE DU CLOT A L'ECOLE DE SKI FRANCAIS CAUTERETS**

Le Président fait part au Conseil de la demande de l'Ecole du Ski Français de Cauterets (ESF) qui sollicite la location d'un local au Chalet du Clot pour l'hiver 2019/2020 pour exercer ses activités commerciales sur le domaine du Pont d'Espagne.

Il est entendu que l'ESF, jouira des lieux en bon père de famille et les entretiendra en bon état, de même qu'elle se garantira auprès d'une compagnie d'assurance solvable de l'ensemble des risques bâtiment et responsabilité civile la concernant.

Il est entendu qu'elle prendra les lieux en l'état sans exiger quelque réparation que ce soit de la CSVSS, qu'elle n'aura, non plus, pas le droit d'entreprendre des travaux ou aménagement dans ce local sans l'accord préalable exprès et écrit de la CSVSS. Les travaux de réparation de toute dégradation du local liée aux activités de l'ESF seront assumés par cette dernière.

Le local est loué sans chauffage et sans électricité, l'ESF fera son affaire de ces prestations et de toute autre charge nécessaire au fonctionnement du local.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, à 10 (dix) voix pour et 1 (une) abstention (Mme Brigitte Capou),

**DECIDE**

- d'approuver la convention à signer entre la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin et l'Ecole de Ski Français de Cauterets portant sur la location d'un local à usage de bureau situé chalet du Clot, lieu dit Pont-d'Espagne à Cauterets, dans les conditions énoncées ci-dessus, pendant la période du 30 novembre 2019 au 3 mai 2020

; RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2019 065-256501321-20191119-2019_096-DE

- de fixer le montant de cette location à la somme forfaitaire de 350,00 € H.T., soit 420 € T.T.C., dont T.V.A. au taux de 20,00 % = 70,00 € ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
--------------

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2019 065-256501321-20191119-2019_096-DE
---